



COMMUNAUTE SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Diesse - Lamboing - Nods - Prêles

Route de Diesse 11 – 2515 Prêles

finances@ecoleplateau.ch

Contrats de bail – préavis de la Commission scolaire

En date du 12 mai 2026, la Commission scolaire a donné, à l'unanimité, un préavis favorable aux contrats de bail proposés par les communes membres pour la location de leurs infrastructures scolaires respectives.

Annuellement, ceux-ci se résument comme suit :

Commune mixte de Nods

Ancien bâtiment	911.76 m ²	Fr.	74'365.40
Nouvelle partie	566.53 m ²	Fr.	99'142.75
Aménagements extérieurs	1'130.70 m ²	Fr.	168'586.25
Total	2'608.99 m²	Fr.	342'094.40

Commune mixte de Plateau de Diesse

Battoir (Diesse)	515.49 m ²	Fr.	72'168.60
Aménagements extérieurs (Diesse)	411.03 m ²	Fr.	57'544.20
Halle (Prêles)	829.81 m ²	Fr.	116'173.40
Les Joncs (Prêles)	3'456.15 m ²	Fr.	604'826.25
Aménagements extérieurs (Prêles)	1'964.00 m ²	Fr.	343'700.00
Total	7'176.48 m²	Fr.	1'194'412.45

La Commission scolaire recommande ainsi aux assemblées communales d'approuver les dépenses périodiques découlant de ces contrats de bail.

L'approbation de ces dépenses périodiques par les assemblées communales permettra de mettre un terme à des négociations qui durent depuis plus de trois ans.

Cela permet également de calculer rétroactivement les loyers des infrastructures scolaires depuis la rentrée d'août 2022, soit la mise en service du nouveau bâtiment de Nods, les loyers ayant depuis été comptabilisés sur une base provisoire.

Les montants de ces loyers ainsi que les corrections rétroactives pour les années 2022 à 2025 figurent dans le budget 2026 soumis aux législatifs en juin 2026. La Commission scolaire recommande également l'approbation de ce budget.

La Commission scolaire